

Au revoir le PV, place au FPS (forfait de post-stationnement) ! Depuis le 1^{er} janvier 2018, si vous ne payez pas ou que vous dépassez la durée limite, vous n'avez plus de procès-verbal mais un « forfait post-stationnement » à régler à la Ville.

Ce dépliant vous aide ainsi à comprendre comment se garer à Valence en fonction de vos besoins sans risquer inutilement une amende.

Les places de stationnement ont été simplifiées et réparties entre des places « violette », des places « orange », des places « bleues » gratuites et des aires de livraison réservées au stationnement rapide à proximité de vos commerces.

À la clé : une place trouvée plus rapidement, et des déplacements en voiture facilités !

L'offre est désormais plus variée et avantageuse grâce à 2 000 places gratuites et à près de 500 places de stationnement sur lesquelles les 30 premières minutes sont offertes.

À noter également : une baisse de plus de 10 % des tarifs de stationnement. Ces changements s'ajoutent à l'offre existante, soucieuse de l'environnement : le réseau de bus Citéa, des voies aménagées et sécurisées pour les cyclistes, le service de vélo libre-service (Libélo), celui de consignes (Vélo box), des véhicules en autopartage, des emplacements adaptés pour les véhicules électriques...

À Valence, nous voulons améliorer vos déplacements et préserver votre quotidien.

STATIONNEMENTS SPÉCIFIQUES

- > **Habitants de la zone piétonne**
Les Valentinois résidant dans la zone piétonne (accès par une borne) peuvent bénéficier d'un tarif préférentiel, dans ce périmètre, à la demi-journée (1,10 €). En l'absence de ce paiement, ils seront redevables d'un FPS (cf page ci-contre). Renseignement et autorisation au 04 75 63 76 20.
- > **Personnes handicapées**
Le stationnement des personnes handicapées sur les places qui leur sont réservées est gratuit, limité à 12 h. Une carte européenne de stationnement pour personnes handicapées et un disque bleu pour indiquer l'heure d'arrivée doivent être utilisés.
> Pour connaître les emplacements des places handicapées : stationnement@mairie-valence.fr.
- > **Places de livraison**
Pour les professionnels, le stationnement est autorisé sur les places de livraison, de 7 h 30 à 11 h 30 uniquement. Un disque de livraison rouge doit être utilisé. En tant que particulier, vous pouvez stationner gratuitement pendant 30 minutes sur ces places de 11 h 30 à 19 h uniquement. Vous devez vous munir d'un disque bleu (en vente notamment chez votre buraliste).
- > **Places bleues**
Elles permettent de stationner gratuitement 30 minutes maximum. Elles sont à ce jour situées places de la Paix et Danton, rue Faventines, rue Sadi Carnot et rue Marc Sangnier (autres zones en cours d'étude) afin de faciliter vos achats de proximité.
- > **Places de très courte durée**
Limitées à 15 minutes, ces 8 places se situent avenue Pierre Semard et sont contrôlées par une borne « arrêt minute ».

SI VOUS N'AVEZ PAS PAYÉ (SUFFISAMMENT)

- > Si vous n'avez pas payé ou si vous avez dépassé la durée indiquée sur votre ticket, vous serez redevable d'un FPS (Forfait Post Stationnement) d'un montant de **30 €**.
- Les règles et amendes des autres infractions ne sont pas modifiées :**
- dépassement de la durée sur les places bleues, stationnement gênant, abusif : 35 €
 - stationnement très gênant ou dangereux : 135 €
- > Une notification sur votre pare-brise vous informera que vous avez été contrôlé et que vous êtes redevable d'un FPS.
 - > Attention : plusieurs contrôles peuvent avoir lieu le même jour.
 - > Du montant du FPS sera déduite la somme que vous avez éventuellement payée au préalable pour votre stationnement (aucune déduction si vous n'avez rien payé).
- Si vous payez votre FPS dans un délai de 4 jours** (date limite indiquée sur la notification), le montant sera minoré de 10 €.**
- Exemple : Paiement du FPS sous 96 heures : 30 € - 10 € = 20 €.
Paiement du FPS sous 96 heures avec un règlement initial de 2 € : 30 € - 10 € - 2 € = 18 €.
- ** paiement par CB ou pièces, directement à l'horodateur, via l'application mobile Whoosh ou le site whooshstore.fr. Attention, pas de paiement par chèque ni par voie postale.
- > Si vous ne payez pas votre FPS dans les 4 jours, vous recevrez un courrier à votre domicile vous indiquant le montant et les modalités de paiement du FPS.



PLAN ET TARIFS

À VALENCE

STATIONNER

VILLE DE VALENCE

UNE SIMPLIFICATION DES ZONES DE STATIONNEMENT

- > **Les places violette** sont situées près du centre-ville et permettent de stationner 2 h 15 maximum. Les 30 premières minutes sont gratuites.
- > **Les places orange** sont un peu plus éloignées du centre-ville et permettent de stationner jusqu'à 4 h 15.
- > **Le parking du Clos Sylvestre** coûte 0,50 € de l'heure et permet de stationner jusqu'à 4 h 15.

Durée	Places violette	Places orange
15 min	0	0,30
30 min	0	0,50
45 min	0,40	0,75
1 h	0,80	1,00
1 h 15	1,40	1,25
1 h 30	2,20	1,50
1 h 45	3,20	1,75
2 h	4,40	2,00
2 h 15	30,00 *	2,25
2 h 30		2,50
2 h 45		2,75
3 h		3,00
3 h 15		3,25
3 h 30		3,50
3 h 45		3,75
4 h		4,00
4 h 15		30,00 *

- > **QPark propose des tarifs « soirées »**
1 de 19 h à minuit ;
1 de minuit à 8 h.



COMMENT PAYER ?

- > Entrez correctement et systématiquement la plaque d'immatriculation de votre véhicule sur le clavier de l'horodateur, même dans le cas d'un stationnement gratuit limité à 30 minutes une fois par jour et par véhicule (places violette) ; ou payez par l'application Whoosh (voir encadré ci-dessous).
- > Indiquez la fin prévue de votre stationnement et payez le montant correspondant (en espèces, carte bleue avec ou sans contact).
- > La durée de votre stationnement est automatiquement enregistrée.
- > Les agents de contrôle vérifient la validité du temps de stationnement directement depuis l'horodateur à partir de la plaque d'immatriculation.

Payez votre stationnement depuis votre mobile ou votre ordinateur.

Il suffit de télécharger gratuitement l'application Whoosh (disponible sous Android et iOS) ou de se rendre sur le site dédié : whooshstore.fr. Vous pouvez, même à distance et à tout moment, rallonger la durée du stationnement (dans la limite de la durée de stationnement autorisée). De plus, un rappel vous sera envoyé 10 minutes avant la fin prévue de votre stationnement.

Whoosh!
stationnez dynamique!

EN CAS DE CONTESTATION DU FPS

- > Si vous contestez le FPS, 2 possibilités s'offrent à vous dans un délai d'1 mois à compter de la date de l'avis de paiement :
 - envoyer un courrier recommandé avec accusé de réception en joignant obligatoirement une copie du certificat d'immatriculation du véhicule et de l'avis de paiement du FPS*** à l'attention de :
Service contestation du stationnement payant - TSA 42126 - 26021 Valence Cedex
 - ou saisir votre requête sur la plateforme dédiée via le site Internet valence.fr (rubrique Vivre à Valence).
- !** > Selon votre situation, les pièces à joindre ne sont pas les mêmes (toutes les infos sur valence.fr, rubrique Vivre à Valence)
> Le ticket trouvé sur votre pare-brise n'est pas accepté comme pièce justificative, vous devez attendre de recevoir par voie postale l'avis de paiement de l'ANTAL.
- ***Pour bénéficier de la minoration de 10 €, vous devez payer dans les 4 jours et contester le FPS ensuite (en joignant le justificatif de paiement du FPS téléchargé depuis le site whooshstore.fr, rubrique FPS).



PRATIQUE POUR VOS COURSES ET VOS DÉPLACEMENTS EN CENTRE-VILLE

- > 2 000 places gratuites
- > près de 500 places de stationnement sur lesquelles les 30 premières minutes sont offertes
- > une baisse de plus de 10 % des tarifs de stationnement
- > nouveau : des places réservées au « stationnement minute » à proximité de vos commerces

©Direction de la communication Ville de Valence - Nov. 2010 - Photos : E. Collin - Impression Despres - Ne pas jeter sur la voie publique.

RÉGLEMENTATION DU DOMAINE PUBLIC ET DU STATIONNEMENT
stationnement@mairie-valence.fr



*Le montant de la tranche maximale doit être égal au montant du FPS (30 €).

PARKINGS GRATUITS

- 1 Parc des expositions**
Environ 400 places
- 2 Marne**
95 places
- 3 Dunkerque**
300 places
- 4 Verdun**
46 places
- 5 Basse-Ville**
400 places
- 6 Comète**
180 places

PARKINGS PAYANTS LIMITÉS À 4 H 15

- 8 Latour-Maubourg**
173 places
- 9 Collombet**
54 places
- 10 Dragonne Quiot**
23 places
- 11 Chareton Quiot**
71 places
- 12 Chareton Saint-Félix**
91 places
- 13 La Poste**
43 places
- 14 Herriot**
76 places
- 15 Chapeliers**
10 places
- 16 Gambetta**
31 places
- 17 Clos Sylvestre**
81 places

- 18 QPARK Chareton ouest**
103 places - 1,20 € / h
- 19 QPARK Chareton est**
122 places - 1,20 € / h
- 20 QPARK Hôtel de Ville**
332 places - 1,60 € / h
- 21 QPARK Champ de Mars**
840 places - 2,10 € / h
- 22 QPARK Chevandier**
115 places - 2,10 € / h
- 23 QPARK Hugo Balzac**
401 places - 2,10 € / h
- 24 QPARK Gare**
325 places - 1,20 € / h,
30 1^{res} min. gratuites
- 25 QPARK Chamfort**
196 places - 1,20 € / h
- 26 QPARK Faventines**
250 places - 1,20 € / h

ZONES DE STATIONNEMENT

- > Places violettes (2 h 15 max. dont les 30 premières minutes gratuites une fois par jour)
- > Places orange (4 h 15 max.)
- > Parking du Clos Sylvestre (4 h 15 max.)
- > Places bleues (30 minutes gratuites max. avec le disque bleu)
- > Places à rotation rapide (limitées à 15 minutes max. gratuites)
- > Places livraison (30 minutes gratuites max., uniquement de 11 h 30 à 19 h avec le disque bleu)

Le stationnement est gratuit de 12 h à 14 h et dimanches et jours fériés.

